

ÉTAT CIVIL / À compter d'aujourd'hui, ces papiers officiels délivrés en mairie seront biométriques. Mode d'emploi

Passeports : Marseille passe au bio

Par Sophie Manelli

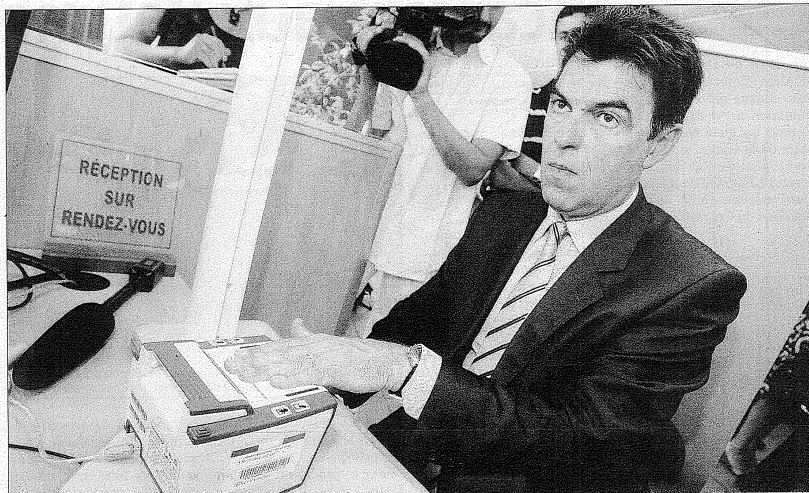
manelli@laprovence-presse.fr

Nom : Sperling. Prénom : Daniel. Profession : adjoint au maire chargé de l'état civil. Signes particuliers : ce citoyen a été le premier Marseillais de l'histoire à faire sa demande de passeport biométrique.

Accueilli hier, sur rendez-vous, au bureau municipal de Pont-de-Vivieux (10'), l'élus n'a pas fait la queue au guichet. Et il n'aura pas à revenir pour cause de dossier incomplet.

Encore un privilège d'édile, pensez-vous ? Eh bien, vous vous trompez : mis à part le chauffeur et la place de parking réservée juste devant l'entrée du bureau municipal, tous les Marseillais auront droit, à compter d'aujourd'hui, à ce même traitement de faveur.

"Marseille fait partie des 2000 communes françaises qui ont été volontaires pour participer à la mise en place de ce nouveau passeport", explique Daniel Sperling. Car passer au biométrique, ce n'est pas une mince affaire. Repdu obligatoire par une directive européenne de 2004, le nouveau document de voyage comporte une puce électronique dans laquelle sont insérées la photo numérisée et l'image de deux empreintes du titulaire. Impossible dans ces conditions de voyager avec un titre qui n'est pas le sien. Mais naturellement, la



Nom : Sperling. Prénom : Daniel. Profession : adjoint au maire à l'état civil. Signe particulier : a été, hier, le premier Marseillais à déposer une demande de passeport biométrique.

/ PHOTOS CYRIL SOLLIER

production du document devient plus complexe. Elle nécessite l'utilisation d'une station d'enregistrement de données, comprenant appareil photo numérique, imprimante et scanner, lecteur de carte à puce et un dispositif de prise d'empreintes digitales.

Moyennant 5000€ de subvention de l'État pour l'achat de ces appareils, seules 2000 communes en France seront équipées, dont 31 dans les Bouches-du-Rhône.

ne. "Marseille dispose à elle seule de 56 appareils", se félicite Daniel Sperling, qui estime à 30% le nombre des demandes qui seront faites par des non-Marseillais. Désormais en effet, plus question de territorialité : un Strasbourgeois peut parfaitement faire réaliser son passeport à Marseille, et inversement. D'où la nécessité d'une bonne organisation des bureaux municipaux.

C'est sur ce chapitre que

Marseille se veut exemplaire. "Tout d'abord, pour supprimer toute attente au guichet, j'ai instauré le principe du rendez-vous individuel. Quiconque veut déposer une demande de passeport doit obligatoirement téléphoner à Allô Mairie", détaille Daniel Sperling. L'opérateur vous indiquera tous les documents à fournir avant de vous fixer un rendez-vous au bureau municipal de votre choix, ou s'il y a urgence ce-

lui qui a le plus de disponibilité. Au terme d'un entretien comprenant la prise d'empreintes digitales, un "clic" suffit pour tout transmettre à la préfecture ; laquelle, après vérifications d'usage, envoie l'ordre d'impression à l'Imprimerie nationale, à Douai. Délai estimé : environ 3 semaines, comme pour les anciens passeports. A terme, promet Daniel Sperling, "nous avons dans l'idée d'arriver à 8 jours d'attente". ■

VRAI OU FAUX ?

► Les anciens passeports sont toujours valables.

Vrai, jusqu'à la date d'expiration.

► Les enfants peuvent figurer sur le passeport de leurs parents. **Faux** : le passeport biométrique individuel est obligatoire à tout âge.

► Il faut obligatoirement déposer sa demande de passeport dans sa commune de résidence. **Faux** : les demandes peuvent être déposées dans l'une des 31 mairies équipées de stations d'enregistrement, mais aussi dans les communes d'autres départements dotés des équipements nécessaires.

► Pour l'heure, aucun État n'exige un passeport biométrique pour entrer dans son territoire. **Vrai**. Le passeport électronique reste valable, y compris pour voyager aux États-Unis. Depuis le 12 janvier, ce pays impose toutefois aux voyageurs sans visa la procédure ESTA (Electronic system for travel authorization), un questionnaire à remplir sur internet (<https://esta.cbp.dhs.gov>) 72 heures au plus tard avant le départ.

LE COMMENTAIRE

de Daniel Sperling

TOUJOURS PLUS DE SERVICE

"Toujours plus de lien social et de service pour mieux vivre ensemble" : si la devise de Daniel Sperling, adjoint UMP à l'état-civil n'est pas encore gravée dans le marbre, elle est en passe de s'inscrire durablement dans les réflexes des 140 agents municipaux affectés aux bureaux de proximité. À Marseille, accomplir une démarche en mairie n'est plus synonyme d'attente interminable au guichet, de locaux décrépis et d'employés grincheux. "Nous sommes partis de loin, mais aujourd'hui 95% de nos concitoyens se déclarent satisfaits de l'accueil et des services rendus par leurs bureaux de proximité", assure l'élus. Chaque année, 700 000 usagers sont reçus dans les 23 bureaux qui maillent la ville (le dernier vient d'ouvrir à Saint-Joseph), pour se faire délivrer 350 000 actes. 24 démarches sont réalisables dans le bureau de son choix, de la carte d'identité à la carte grise en passant par toutes sortes de certificats, certifications, déclaration de chiens dangereux, et même, pour ceux qui en ont l'utilité, déclaration de stocks de vin. ■

PRATIQUE

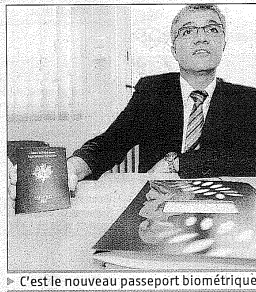
Comment procéder pour déposer une demande ?

UN COUP DE FIL REND LA VIE DES USAGERS PLUS FACILE

1 Appeler Allô Mairie au 0813 813 813 pour obtenir un rendez-vous dans l'un des 23 bureaux municipaux de proximité.

2 Réunir les documents nécessaires : le formulaire de demande, à retirer dans un bureau, 2 photos (facultatif pour les plus de 6 ans), copie intégrale de l'acte de naissance, preuve de nationalité française le cas échéant, justificatif de domicile, timbres fiscaux.

3 Se présenter au bureau au jour et à l'heure du rendez-vous, muni de ces documents. Prévoir une quinzaine de minutes pour accomplir ces formalités. Le demandeur doit obligatoirement être présent, notamment pour la prise d'empreintes,



► C'est le nouveau passeport biométrique.

tes, réalisée sur 8 doigts, dont deux (les plus lisibles) seront scannées. La photo peut être réalisée sur place (sauf pour les moins de 6 ans).

4 Environ 3 semaines après avoir déposé la demande, le document est disponible au même bureau municipal. Le demandeur doit obligatoirement être présent pour le retirer (contrôles des empreintes). Le tarif est de 89€ pour un majeur, 45€ pour un mineur de 15 ans et plus, 20€ pour moins de 15 ans (1€ de moins si vous avez fourni la photo). "La validité du passeport biométrique est de 5 ans pour un mineur et de 10 ans pour un majeur", rappelle Christian Reynaud, secrétaire général adjoint de la préfecture. ■